

55 rue de Bonneuil Matours  
CS 90825  
86034 POITIERS CEDEX

HABITAT DE LA VIENNE

33 RUE DU PLANTY  
86180 BUXEROLLES

Poitiers, le 11 décembre 2025

Objet : Contrôle de raccordement des eaux usées et pluviales dans le cadre d'une vente immobilière  
N° dossier : AC-161-25-00018

Madame, Monsieur,

Le pôle assainissement a procédé le 11/12/2025 au contrôle de raccordement des eaux usées et pluviales de votre habitation sise 16 CITÉ SAINT THOMAS sur la commune de Moncontour.

Vous voudrez bien trouver ci-joint le rapport de visite.

Au regard du contrôle réalisé et selon les constats visuels et les informations recueillies le jour du contrôle, votre installation a été classée **CONFORME**.

**Le rapport ci-joint a une validité de 10 ans à compter de la date du contrôle et ne saurait tenir compte de toutes modifications apportées ultérieurement aux installations interne à votre habitation et aux évolutions techniques et réglementaires**

Conformément à l'article 63 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 « portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets », je vous saurai gré de bien vouloir rappeler au notaire en charge de la vente son obligation d'adresser au pôle assainissement, au plus tard un mois après la signature de l'acte authentique de vente, une attestation de vente où figurent la date de la vente, les informations nécessaires pour identifier l'immeuble vendu ainsi que les noms et adresse de l'acquéreur. Cette disposition permettra au pôle assainissement de mettre à jour le dossier administratif de votre propriété, et de prendre contact avec le nouvel acquéreur.

Une fois les travaux réalisés ou pour toute question liée à la visite et à ce contrôle, ou bien pour tout accompagnement ou information d'ordre administratif ou technique concernant le raccordement de votre habitation au réseau d'assainissement, n'hésitez pas à prendre

contact avec le secrétariat du pôle assainissement au 05.49.61.61.38 ou par mail : pole-assainissement@eauxdevienne.fr

En espérant que cette démarche vous aide dans la gestion quotidienne de votre installation et qu'elle vous permette de contribuer à l'amélioration et à la préservation de la qualité de l'eau, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable du Pôle Assainissement,



Nathalie DELLA-VALLE

## IDENTIFICATION

<b>Référence SPAC :</b>	AC-161-25-00018
<b>Nom du (des) Contrôleur(s) :</b>	THOMAS BILLAUD / ELISABETH BRUNET
<b>Date du contrôle :</b>	11/12/2025

<b>Adresse de l'immeuble :</b>	16 CITÉ SAINT THOMAS
Code postal / Commune :	86330 MONCONTOUR
Section et numéro de parcelle :	ZE 183

<b>Propriétaire :</b>	
Nom et prénom :	HABITAT DE LA VIENNE
Adresse :	33 RUE DU PLANTY
Code postal / Commune :	86180 BUZEROLLES
Pays (hors France) :	/
Téléphone :	06.11.30.35.80

<b>Occupant (si différent du propriétaire) :</b>	
Nom et prénom de l'usager :	/
Téléphone :	/

## OBJET DE L'INTERVENTION

Acte de vente	Demandeur : Propriétaire
Référence notaire : /	
Personne rencontrée : Locataire	

Observations :

## ALIMENTATION EN EAU

Adduction eau publique :	Oui
Autre alimentation en eau :	Non

## TYPE DE CONTRÔLE

### **Moyen de contrôle :**

Test à la fumée :	Non
Test au colorant :	Oui
Caméra :	Non
Test sonore :	Oui
Test visuel :	Oui

### **Type de réseau public de collecte :**

Séparatif :	Oui
Réseau Eaux Usées :	Oui
Réseau Eaux Pluviales :	Oui

**Observations :**

## BOÎTE DE BRANCHEMENT

<b><u>Présence d'une boîte de branchement :</u></b>	Non
Emplacement :	/
Présence d'un siphon :	/
Boîte de branchement accessible :	/
Type :	/
Etat :	/
Etanchéité :	/
Raccordement au fil d'eau de la boîte :	/
Présence réduction de raccordement sur la boîte :	/

## VENTILATION PRIMAIRE

Présence d'une ventilation haute :	NV
Diamètre suffisant :	/
Emplacement de l'évacuation :	/
Présence d'un aérateur à membrane :	/

**Observations :**

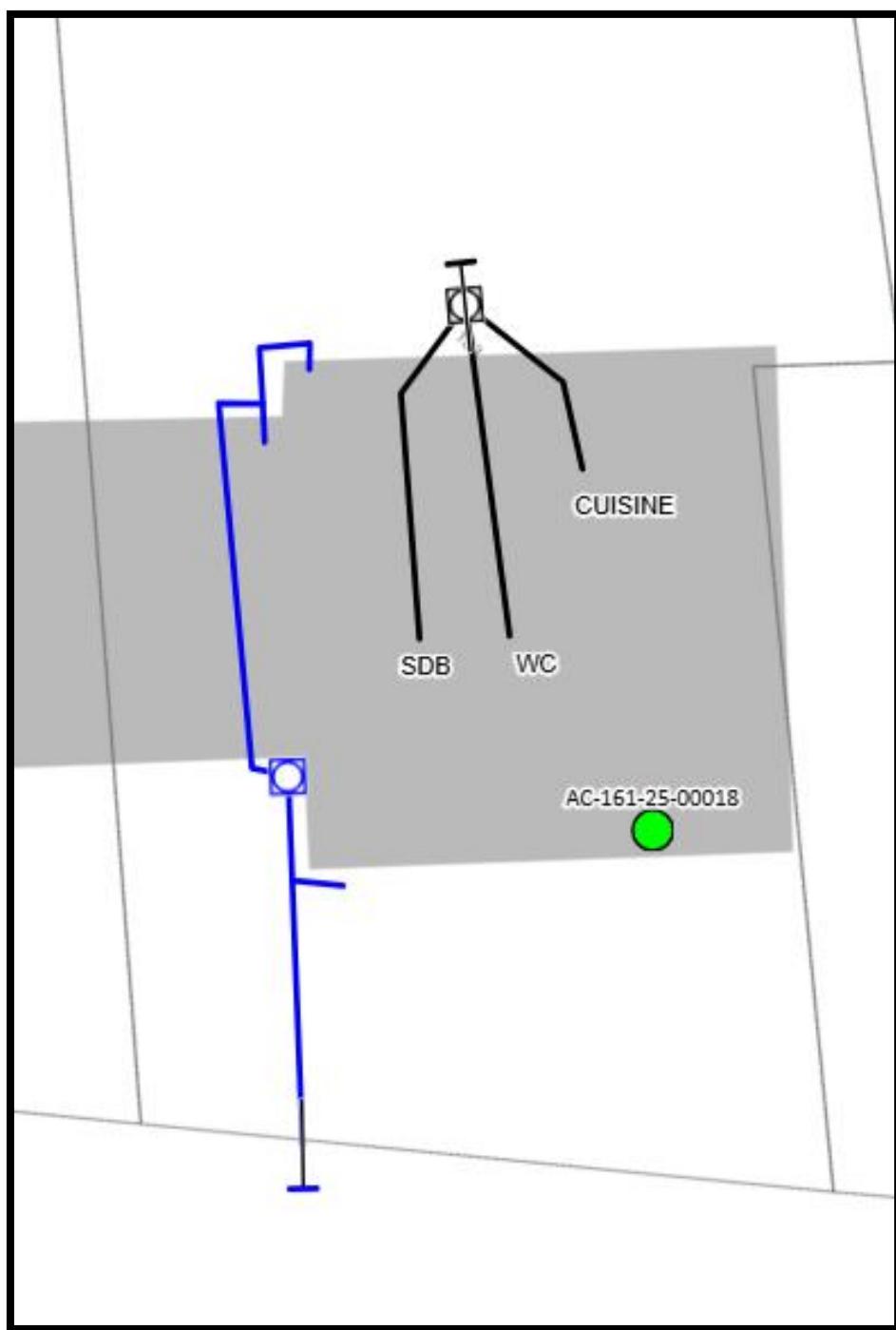
## DESTINATION DES EAUX USEES

Pièces	N°	Emplacement	Installation	Nombre	Destination des eaux	Observations	Conformité
CUISINE	/	RDC	ÉVIER	1	RÉSEAU EU	/	<u>OUI</u>
CUISINE	/	RDC	SIPHON	1	RÉSEAU EU	/	<u>OUI</u>
TOILETTES	/	RDC	WC	1	RÉSEAU EU	/	<u>OUI</u>
SALLE DE BAIN	/	RDC	LAVABO	1	RÉSEAU EU	/	<u>OUI</u>
SALLE DE BAIN	/	RDC	BAIGNOIRE	1	RÉSEAU EU	/	<u>OUI</u>

## DESTINATION DES EAUX PLUVIALES

Bâtiment	Evacuation	Situation	Emplacement	Nombre	Destination des eaux	Observations	Conformité
MAISON PRINCIPALE	GOUTTIÈRE	/	FAÇADE ARRIÈRE	2	RÉSEAU EP	/	<u>OUI</u>
MAISON ANNEXE	GOUTTIÈRE	/	FAÇADE ARRIÈRE	1	RÉSEAU EP	/	<u>OUI</u>

## SCHÉMA DE PRINCIPE DE L'INSTALLATION



	Baie de branchemet EU		Dégraisseur - deshuileur		Poste de relevage		Réseau EU		Infiltration sur la parcelle		Canalisation d'eaux usées
	Regard EU		Fosse étanche		Sanibroyeur		Réseau unitaire		Rejet dans un cours d'eau		Puits
	Baie de branchemet EP		Traitement ANC		Siphon de sol		Réseau EP		Canalisation d'eaux pluviales		Fosse toutes eaux
	Regard EP		Puisard		Siphon disconnecteur		Rejet inconnu		Drain agricole		Fosse septique
	Avaloir		Ventilation primaire		Clapet anti-retour		Fossé		Canalisation Unitaire		Fosse inconnue
	Grille avaloir		Ventilation secondaire		Mare		Réseau de surface		Refoulement		Préfiltre

EV : Eaux vannes (WC) – EM : Eaux ménagères (salle de bain, cuisine,...) – EU : Eaux usées (EV +EM) – EP : Eaux pluviales.

## CONCLUSION DU CONTROLE

### DIAGNOSTIC DU RACCORDEMENT

#### CONFORME

\*Tous les points d'eaux usées testés sont raccordés au réseau Séparatif public.

\*Tous les rejets d'eaux pluviales respectent la réglementation en vigueur et les préconisations du règlement du service.

#### Conclusions du contrôle :

##### Anomalies constatées :

- /

##### Travaux à réaliser :

- /

##### Observations :

- /

**Lors du diagnostic, seuls les points d'eau représentés sur le schéma et intégrés aux tableaux « destination des eaux usées et eaux pluviales » ont été déclarés par la personne rencontrée au moment du contrôle.**

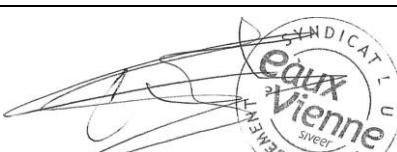
Le contrôle a été effectué sur la base des documents et informations apportés par le propriétaire et sous réserve du respect de conditions particulières spécifiques de raccordement édictées dans un règlement de lotissement, sans prendre en compte d'éventuels éléments non déclarés.

Le rapport ci-joint a une validité de 10 ans à compter de la date du contrôle et ne saurait tenir compte de toutes modifications apportées ultérieurement aux installations interne à votre habitation et aux évolutions techniques et réglementaires

Lors de la vente de la maison, si le diagnostic du raccordement est classé Non Conforme, les travaux énoncés ci-dessus devront être engagés dans un délai d'un an, conformément aux dispositions générales édictées au chapitre V, Article 18 du règlement du service public d'assainissement collectif d'Eaux de Vienne-SIVEER.

Ce délai pourra être raccourci sur décision de la collectivité en fonction de l'impact de l'anomalie constatée sur la santé publique et l'environnement – Art18 du Règlement du Service Public d'Assainissement Collectif du Syndicat eaux de Vienne – Siveer

Fait à Poitiers, le 11/12/2025

Nom, Prénom, qualité du représentant de l'autorité compétente :  Christophe PACTON - Responsable service contrôle AC/ANC	
--	--

Dans le cadre du RGPD, Eaux de Vienne exploite les données recueillies afin de traiter votre demande de diagnostic. Pour plus d'informations sur la gestion de vos données personnelles, vous pouvez retrouver notre politique de protection des données sur notre site internet : [www.eauxdevienne.fr/donnees-personnelles](http://www.eauxdevienne.fr/donnees-personnelles)